

Rapport d'activités



**Communauté de Communes
du Pays de Lumbres**

Communauté de Communes du Pays de Lumbres
1, chemin du Pressart - 62380 LUMBRES
cc-paysdelumbres.fr - accueil@ccplumbres.fr

Directeur de la publication : Christian LEROY

Rédactrice en chef : Céline CARBONNET

Rédacteurs : Service communication de la CCPL à partir des éléments de l'ensemble des services

Conception graphique interne : Céline CARBONNET

Photos @CCPL sauf mentions contraires

Diffusion au format PDF - mise en ligne sur le site internet de la CCPL

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres établit son rapport annuel 2024 retraçant les actions et projets menés au cours de l'année écoulée. Reflet de la production de l'ensemble des services et des avancées de l'intercommunalité.

Délibération n°25-000 prise le 04/07/2025 en conseil communautaire et votée à l'unanimité

SOMMAIRE

EDITOS	Page 04
2024 en un clin d'œil	Page 05
La Communauté de Communes du Pays de Lumbres : Présentation.....	Pages 06 à 08
• Un territoire	
• Une population	
• Des entreprises	
La Communauté de Communes du Pays de Lumbres, une communauté de communes.....	Pages 09 à 33
• ENGAGÉE.....	Pages 10 à 19
◦ Développement économique	
◦ Développement durable	
◦ Tourisme - animations territoriales	
◦ Culture	
◦ Lecture publique - PLUME	
◦ Centre aquatique - L'Aa Piscine	
• SOLIDAIRE.....	Pages 20 à 25
◦ France services	
◦ Actions sociales en Pays de Lumbres	
◦ Aides à la rénovation de l'habitat	
◦ Inondations	
◦ Santé	
• SOBRE ET DURABLE.....	Pages 26 à 36
◦ Développement durable	
◦ Réduction et optimisation des déchets	
◦ Sports de nature	
◦ Démolition de l'ex piscine	
◦ Mobilité	
◦ Urbanisme et Droits des sols	
Les moyens pour agir.....	Pages 37 à 43
• Des services ressources : Communication, Ressources humaines	
• Le budget	
Une coopération sereine entre les communes et l'intercommunalité.....	Pages 44 à 51
• Le pacte de gouvernance territoriale	
• Les compétences de la CCPL	
• La coopération de l'intercommunalité envers ses communes	

TABLE DES ANNEXES

1. Comptes administratifs et notes de synthèses explicatives
2. Rapport ZAC

ÉDITOS

Le territoire n'a pas été épargné par les inondations au caractère inédit, encore très présentes dans les esprits, laissant des stigmates dans nos villages. C'est dans ce contexte que l'année 2024 a démarré.

Très vite, élus et acteurs du territoire se sont mis en action pour comprendre ce qu'il s'est passé et réfléchir aux pistes de solutions ; s'adapter au changement climatique pour pouvoir y faire face ; délibérer sur des aides aux entreprises et agriculteurs ; évoquer les actions à mener solidairement à court, moyen et long terme ; conserver notre attractivité en faisant preuve de résilience ; engager l'élaboration d'un PICS. Le plan intercommunal de sauvegarde est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise. Le PICS organise la solidarité et prépare la réponse intercommunale au profit des communes membres face aux situations de crise. Il prévoit en particulier : la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes, la mutualisation des capacités communales, la continuité et le rétablissement des compétences ou des intérêts communautaires.

2024 a également été l'année de plusieurs réalisations concrètes au service de nos habitants. L'épicerie sociale et solidaire, Trait d'Union, en est une illustration. Son ouverture en mai 2024 a permis de répondre à des besoins urgents. Notre volonté a été de l'élargir à des clients solidaires pour permettre une mixité des publics. La notion de lien social prend alors tout son sens.

Les travaux de démolition de la piscine ont aussi été engagés l'an dernier. Nous avons choisi de ne pas reconstruire, préférant adopter une démarche de renaturation du site, d'observation de la nature et d'animations de plein air gratuit, accessible à tous. Une page se tourne pour ce lieu emblématique de Lumbres où nombres d'habitants du territoire ont appris à nager...

Ces réalisations et bien d'autres encore à retrouver dans ce Rapport sont le fruit d'un engagement collectif, de la mobilisation des élus, des services et de nos partenaires. Nous poursuivrons cette dynamique en 2025 pour construire, ensemble, un avenir durable et solidaire.

Christian LEROY,
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres
Maire d'Escoeuilles

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres vous présente son dernier rapport d'activités document obligatoire auquel s'ajoutent en annexe les comptes administratifs et le Rapport ZAC. Il reprend les principales actions réalisées par service et domaine de compétences, ainsi que les projets amorcés, en lien avec les ambitions inscrites à notre Plan Climat Air Energie Territorial.

Un document qui donne une vision globale de nos choix et des dynamiques à l'œuvre au sein de notre communauté de communes en faveur des transitions écologique, énergétique, économique et sociétale.

Ce Rapport 2024 illustre le chemin parcouru, les engagements forts en faveur d'un territoire toujours plus sobre, solidaire, créatif et de coopérations. Jamais, peut-être, nous n'avons eu autant besoin de « faire ensemble » pour relever les nombreux défis auxquels notre société est confrontée.

J'en profite pour témoigner ma reconnaissance à toutes celles et ceux qui œuvrent et participent au développement responsable et durable de notre collectivité. À commencer par les élus et agents, sans lesquels aucun de nos projets, aucune de nos actions ne pourrait voir le jour. Un grand merci pour votre engagement au service de l'action publique, de notre territoire et de ses habitants.

Bonne lecture à toutes et tous.

Didier BEE,
Vice-Président aux Finances et Ressources Humaines
Maire de Zudausques

2024 EN UN CLIN D'ŒIL RETOUR EN IMAGES

JANVIER



Pas de cérémonie de vœux mais une réunion spéciale inondations.

MARS



15e édition du Trail Evasion en Pays de Lumbres

MAI



Ouverture de l'épicerie sociale et solidaire Trait d'Union.

FÉVRIER



Développement durable : 1er chantier nature à Audrehem

AVRIL



Rencontre Grandeur Nature avec les acteurs du tourisme du territoire.

JUIN



Marché semi-nocturne organisé par la CCPL à Bléquin.

AOÛT



Le ciné de plein air fait le plein à Senninghem avec Top Gun.

OCTOBRE



Le Pays de Lumbres accueille les rencontres de la Fédération nationale des agences d'urbanisme.

DÉCEMBRE



Signature de convention entre la CCPL et la Chambre d'Agriculture.

JUILLET



La CCPL et le CIAS emmènent des ados de la colo aux JO de Paris.

SEPTEMBRE



Réseau PLULME : 1ère brocante aux livres.

NOVEMBRE



Concertation citoyenne autour de la réduction, valorisation optimisation des déchets.

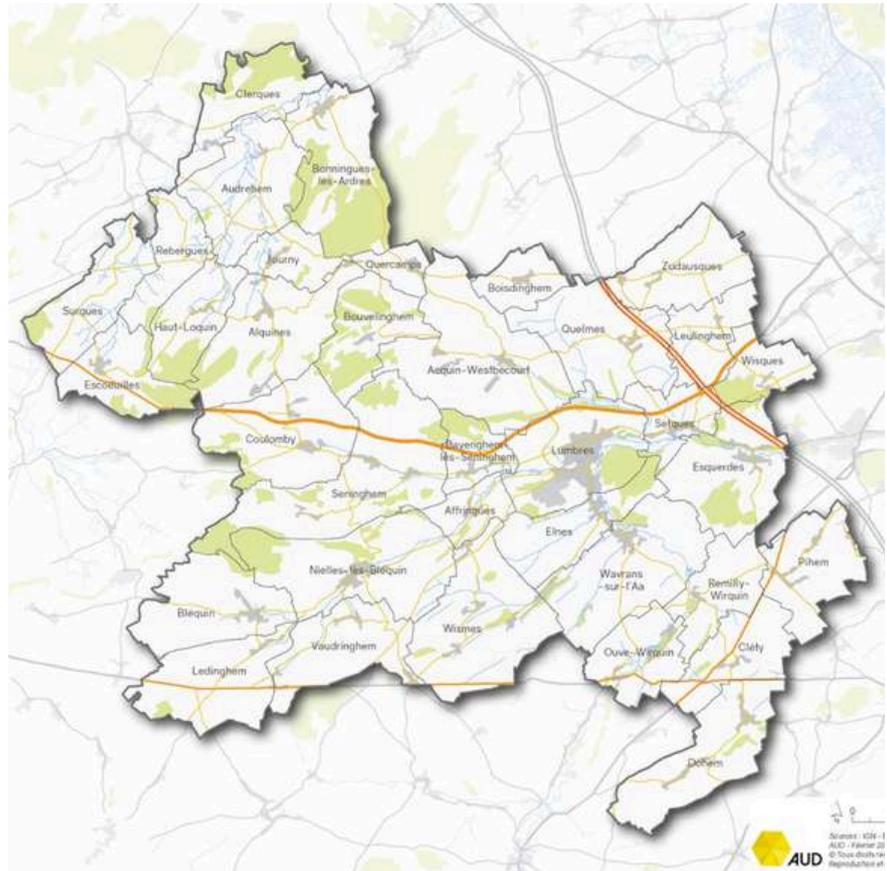
**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LUMBRES**

Présentation



Un territoire

- 36 communes, 24 200 habitants, 270Km²
- Marqué par une forte attractivité résidentielle (+ 3 314 habitants entre 1999 et 2012, soit +16%)
- Rural, au cadre naturel et paysager remarquable



- Intégré au Pays de Saint-Omer et au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO), Réserve de Biosphère Labellisée UNESCO depuis le 11 mars 2025
- Engagé dans la transition énergétique et numérique
- Un centre-bourg, pôle de services et d'emplois, en cours de redynamisation dans le cadre du programme Petite Ville de Demain

Une population

- Particulièrement soucieuse de la qualité du cadre de vie et de la préservation des paysages et de la nature
- Qui évolue, et avec des besoins spécifiques pour certains (équipements/services, mobilité, habitat, accès à l'emploi)
- Qui travaille majoritairement en dehors du territoire
- Attachée au renforcement du commerce de proximité

Des entreprises

- 2 600 emplois salariés privés
- 15,4% commerce
- 21,8 % industrie
- 31,2% autres activités tertiaires
- 14,2% transport
- 16,7% construction
- 19 exploitations agricoles pour 18 664 ha de surface agricole



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LUMBRES

Une communauté de communes...

ENGAGÉE

SOLIDAIRE

SOBRE ET DURABLE



Développement économique

→ Aides aux entreprises dans le cadre du SRDEII

Depuis 2017, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a pris des mesures significatives pour favoriser la création et le développement d'activités économiques sur son territoire.

En 2024, **9 dossiers** de demande de subvention ont été instruits et ont débouché sur un accompagnement financier. Sur ces 9 dossiers, 7 relevaient de **la création d'entreprise** (dans les secteurs de la restauration, du service à la personne et du commerce) 1 de **reprise d'activité** (dans le secteur de la restauration) et 1 de **développement d'entreprise** (dans le secteur des sports et loisirs).

Le montant des investissements subventionnables s'élève à **265 482€**.

La participation de la CCPL est de **17 992€**

→ Aides exceptionnelles

□ Fonds d'urgence inondations :

Suite aux inondations de fin 2023 et début 2024, un **fonds d'urgence** pour les entreprises a été créé (conseil communautaire du 29/01/24).

10 dossiers ont été déposés et ont donné lieu à une indemnisation : 9 TPE et 1 exploitation agricole. Pour des montants variables de 1500€ à 5000€ selon le nombre de salariés.

Pour être éligible l'entreprise doit être localisée dans une commune reconnue Catnat et justifier d'une perte de chiffre d'affaires de 30% sur la période de novembre 2023 à janvier 2024 (en comparaison de la même période l'année précédente).

Le montant total des aides versées s'élève à 20 834€

□ Commission d'Indemnisation Amiable

Pour **soutenir les commerçants** impactés par les travaux de requalification du centre-ville de Lumbres, il a été décidé de créer une **commission d'indemnisation amiable** afin d'octroyer une indemnisation aux commerçants ayant subi des préjudices économiques du fait de ces travaux (CC du 15/04/24).

Le commerçant est éligible à partir d'une baisse de 30% de son CA sur un mois durant la période des travaux et le montant de l'aide est réparti à parts égales entre la commune et la CCPL.

2 dossiers ont été instruits et ont donné lieu à une indemnisation.

Au 31 décembre de l'année, **7000€ ont été versés** dans ce cadre.



Développement économique

→ Actions de valorisation des entreprises / attractivité des commerces et des centres-bourgs

11 animations dédiées à la **valorisation** des entreprises et à l'**attractivité** des commerces et des centres-bourg ont été organisées par la CCPL, avec le concours de ses partenaires :

- **2 actions de soutien au commerce** : 1 intervention sur le commerce de demain rassemblant 11 participants, 1 catalogue des commerçants du Pays de Lumbres rassemblant 55 commerçants.

- **2 animations d'attractivité des villages** : 1 marché semi-nocturne accueillant plus de 300 personnes et une projection publique des portraits de villages accueillant 170 personnes.

- **2 actions de soutien au commerce** dans le cadre de la marque « achetezenpaysdesaintomer » : le printemps du commerce et l'opération happy kdo+20 %

- **5 actions de valorisation des entreprises** en partenariat avec la CAPSO : les secondes rencontres de l'efficacité écologique ; les JO de la création d'entreprise ; le salon « Carton plein » ; la soirée Fertel ; la mise à l'honneur des entreprises nommées pour le trophée « Employeur, démarquez-vous ! ».

→ Projet européen SIRR

La CCPL est engagé dans un **projet interreg Mer du Nord** avec des partenaires suédois, danois, allemands et français. Ce projet SIRR, pour « Sustainability, Innovation and Resilience in Rural areas », soit « Durabilité, Innovation et résilience dans les zones rurales » vise à développer et qualifier la concertation pour permettre l'élaboration de projets durables et innovants pour le développement des territoires ruraux.

Le projet SIRR permet donc le **développement d'expérimentations de modèles de concertations**, le retour d'expériences et l'échanges de bonnes pratiques avec les partenaires pour favoriser l'inclusion de toutes les parties prenantes dans les projets de développement du territoire.

Les faits marquant de 2024 ont été l'échange des partenaires dans le cadre d'un séminaire en ligne sur « Comment la durabilité et l'innovation peuvent-elles façonner l'avenir des zones rurales », la rencontre des partenaires à Stenvad au Danemark et la visite l'accueil du chef de file (partenaires suédois) sur le territoire.



→ Aménagement de la Porte du Littoral

Les acteurs économiques et politiques du territoire ont uni leurs efforts afin d'élaborer une stratégie économique pour l'avenir. La mise en place du parc d'activités de La Porte du Littoral par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres est un élément de cette politique ambitieuse du développement économique local.

En 2024, la Porte du Littoral comptait plus de 800 emplois répartis dans 30 entreprises.

Le parc d'activités de la Porte du Littoral (50 hectares) se situe sur la commune de Leulinghem, à la sortie n°3 de l'autoroute A26 et est desservi par la RD 942 (2x2 voies), axe routier structurant d'intérêt régional. La Communauté de Communes du Pays de Lumbres a réalisé la viabilisation du parc d'activités de la Porte du Littoral, portant sur 50 hectares.

Implantations sur la Porte du Littoral en 2024

ROTEL Installateur de panneaux solaires, panneaux photovoltaïques, ombrières de parking, bornes de recharge.

SECTIO TECH, spécialiste de la fermeture au service des professionnels du bâtiment, des industriels, architectes, commerçants et collectivités.

PENIGUEL, atelier de découpe et de préparation de commandes de volaille.

SOCLA, atelier de découpe et de préparation de lapins.



Parc d'activités de la Porte du Littoral
Commercialisation au 31/12/2024





Développement durable

Riche de son expérience en matière de développement durable et de concertation avec la population (TEPCV, débat public sur la mobilité, concertation dans le cadre de l'élaboration du PLUi et du PCAET, grand débat national, comité des usagers de la mobilité), la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a intégré dans son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), approuvé le 09 mars 2020, un axe dédié à l'implication de la société civile avec en particulier une fiche-action relative à la concertation citoyenne.

Depuis 2022 ans, la CCPL a fait le choix de réfléchir et travailler avec les usagers (habitants, entreprises et établissements publics) à la fois pour comprendre les habitudes et difficultés des usagers, partager le diagnostic de la situation et co-construire la stratégie à mettre en place.

Mise en place du nouveau programme d'actions de prévention/sensibilisation des déchets 2024 > 2029

La démarche de concertation et d'information s'est poursuivie fin 2024

En chiffres :

4 réunions à destination des 450 conseillers municipaux

5 réunions d'information avec le comité citoyen, les assistantes maternelles, les usagers de l'épicerie solidaire

1 courrier d'information à chaque usager : entreprises, établissements publics et habitants





Développement durable

Tri à la source des biodéchets : tous au compost depuis le 1er janvier 2024 !

La loi AGECL (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) a généralisé le tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024. Concrètement pour le particulier, depuis le 1er janvier, les restes de table et épluchures de légumes seront à extraire des bacs à ordures ménagères (bacs noirs).

Ils pèsent plus d'un tiers de nos ordures ménagères et sont composés d'eau à 80%. Ils peuvent donc être valorisés en compost. La CCPL a choisi la gestion de proximité des biodéchets en favorisant le compostage individuel ou partagé.

Les biodéchets représentent **61Kg/an/habitant** dans les ordures ménagères de la CCPL, soit **1 400 tonnes de déchets** qui auraient pu être valoriser en compost.

Concernant les végétaux en déchèterie, ils représentent **72Kg/an/habitant**, soit **1 778 tonnes**. Ils sont également valorisables en les compostant.

La Communauté de communes propose depuis plusieurs années déjà aux habitants du territoire des composteurs individuels. L'évolution réglementaire a entraîné une accélération de la demande en 2024.

10% des foyers de la CCPL se sont déjà dotés de composteurs « maison » !

En parallèle, des ateliers sont animés par des Guides composteurs. Ils sont gratuits et permettent de tout savoir sur le compostage : les bons gestes, les bonnes pratiques, son utilisation... Il s'agit des « Samedi du Compostage du Pays de Lumbres » chaque 1er samedi du mois, soit une heure d'atelier gratuit à destination des habitants à la Maison des Services à Lumbres.





Tourisme - Animations territoriales

L'année 2024 restera marquée par les Jeux Olympiques mais sera aussi l'année de la quête de proximité et de ressourcement en matière touristique...

Bilan Saison Touristique 2024



PAYS DE LUMBRES



En 2024, les activités et animations qui ont le mieux fonctionné localement sont la **marche nordique**, suivie des **animations pour et avec enfants** comme la récré du mercredi, les **draisiennes**, la **chasse au trésor**... Carton plein également pour les **rando thématique (rando ferme)**, **rando découverte**, mais aussi pour la **course d'orientation** et la **plongée**, animations gratuites. Côté animations payantes, le **Pep'sTrike**, le **Biathlon**, le **Trottitrail** et la **rando gourmande** ont rencontré un vif succès en 2024.

Au total, **790 participants** ont été enregistrés sur les **60 dates d'animations**, d'initiations, de découverte autour des thématiques « Sports » et « Nature » proposées par la CCPL et ses partenaires.





Tourisme - Animations territoriales

La saison touristique 2024 accuse une légère baisse de fréquentation par rapport à 2023, en raison de l'annulation d'une dizaine d'animations en conséquence de la météo ou d'activités payantes qui n'ont pas rencontrées leur public.

75% des participants habitent le Pays de Lumbres. Après une fréquentation contrastée en début de saison, le mois d'août 2024 s'est inscrit dans la dynamique de croissance observée depuis 3 ans.

Au niveau de l'accueil enregistré par l'Office de Tourisme, tant par téléphone que physiquement, les chiffres restent stables par rapport à 2023. Environ **6 090 personnes** ont été accueillies, dont **46% sont de la CCPL, 30% du Pas-de-Calais, 24% hors CCPL**. Les demandes sont surtout relatives aux Sports de Nature, aux sites touristiques et à la location de la flotte des 47 vélos qui accuse une **nette progression de la location** à la journée. L'OT du Pays de Lumbres note également une forte demande de renseignements par rapport aux liaisons cyclables.

Enfin, le Pays de Lumbres ayant été labellisé Terre de Jeux à l'occasion des JO de Paris 2024, la CCPL a saisi l'opportunité de mettre en place des animations spécifiques au printemps afin d'impliquer les habitants et les faire participer à l'événement. La CCPL a fait l'acquisition de **60 places pour les JO Paris 2024** : 30 billets en Olympique (Baskets, Handball, Sports urbains) et 30 billets en Paralympique (Para natation, Para Athlé et Tennis Fauteuil).

Des défis et challenges sportifs ont été proposés aux habitants et aux ados de la colo proposée par le CIAS du Pays de Lumbres pour gagner ces places... En parallèle, la CCPL a participé le 25 mai 2024 au Défi JO avec le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO), permettant également à des habitants d'assister aux JO et Para. Une journée qui a rassemblé 8 équipes représentants les intercommunalités du PMCO.





Culture



2024 marquait la huitième édition d'une saison culturelle « made in Pays de Lumbres » qui a pour objectif de faciliter l'accès à des spectacles de qualité, finement sélectionnés par nos services pour plaire à chacun, petits et grands, tout en restant en Pays de Lumbres. Le tout gratuitement pour donner la chance à chacun d'accéder à la culture pour un budget de 53 600 euros subventionnés à hauteur de 24 000 euros par le Département. La culture vient à la rencontre des habitants du territoire avec une programmation diversifiée : concert, théâtre, danse, cirque...

Dans les écoles

12 interventions par an en partenariat avec le Collectif Art-Groupe dans les écoles du territoire : des ateliers autour de l'art plastique de la maternelle au CM2

6 ateliers artistiques en partenariat avec La Boutique

En 2024, cela représente 375 élèves.





Lecture publique - PLUME



La collectivité a mis en place depuis 2012 un service public culturel de proximité à travers la mise en réseau de 12 médiathèques sur le territoire, PLUME - Pays de Lumbres Médiathèques. Les médiathèques créent du lien social, sont des lieux de vie, de rencontres, d'échanges, de partage, de découverte que le Réseau s'évertue à dynamiser.

En chiffres en 2024 :

5 programmes - 5 thématiques
(Autour de l'Asie, Esprit de la création,
Sous l'Océan, Il était une fois...,
Bien-être...)

Lecture Kamishibai - **Manga** - **Eveil musical** - **Fresque participative** - **Peinture** - **Aquarelle** - **Rencontre** - **Ateliers créatifs** - **Sophrologie** - **Pyjama Party**

106 adultes & 302 enfants sur les animations

= 408 participants

Festival d'Art Singulier : le retour !

Il n'avait pas eu lieu depuis 2018... Le Festival d'Art Singulier, en partenariat avec l'Espace de Vie Social, La Boutique, a fait son retour en 2024 avec 6 artistes plasticiens, sculpteurs, peintres... Dans 12 médiathèques du Réseau PLUME, bases-arrière pour les artistes et une vitrine : La Boutique Singulière à Lumbres, lieu d'exposition des œuvres créées sur la semaine.





Centre aquatique

En 2024 :

117 141 entrées
(activités scolaires comprises)
41 966 entrées public classique,
7829 entrées aquagym,
3 622 entrées activités (bike, jump,
circuit),
4121 leçons enfants,
30 626 scolaires.



La CCPL met en parallèle son centre aquatique à disposition des associations sportives du territoire : Les Tritons Lumbrois et Sub'Aa. Cette mise à disposition vaut aussi pour les Meetings et autres compétitions. Les créneaux des activités clubs représentent un tiers des activités globales de L'Aa Piscine.

Club des tritons :

11 302 entrées en 2024

Mise à disposition d'un couloir chaque semaine, soit un couloir pendant 2741 heures en 2024 ce qui représente 28 248,03 € par an pour la CCPL.

Club sub'aa :

1 384 entrées en 2024

Mise à disposition d'un couloir chaque semaine, soit un couloir pendant 759 heures en 2024 ce qui représente 16 371,08 € par an pour la CCPL.

Le public spécialisé a représenté 2288 entrées en 2024 au centre aquatique ce qui représente principalement les IME (Fruges, Samer, Emautis...), SESSAD et quelques foyers (Julien Leclerc). Les IME viennent principalement lors des créneaux scolaires mais fréquentent également l'établissement durant les vacances sur les créneaux public. Les créneaux ne leurs sont pas réservés, l'inclusion se fait naturellement. En 2024 le centre aquatique a accueilli des enfants du SESSAD avec des troubles autistiques en leçon d'apprentissage de la natation pendant les vacances d'avril.



France services

En 2024 :

10 031 appels entrants traités
 2206 appels sortants
 Plus de 836 appels entrants
 par mois
 Plus de 184 appels sortants
 par mois

La Maison des Services de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, ouverte en 2015, a été labellisée France services cinq ans plus tard. Ce label confirme l'engagement de la CCPL auprès de ses habitants et de ses communes pour un service public de qualité et surtout de proximité. Les services développés viennent en complément des services existants dans les mairies des 36 communes que compte le territoire et s'appuient sur de nombreux partenaires.

Le nombre d'accompagnements a nettement augmenté en 2024 : 8496 en 2024 contre 2608 en 2023. Cette multiplication des accompagnements est liée aux recrutements et à la réorganisation du service. Une mise au point sur la manière de saisir les statistiques et sur l'importance de celles-ci a également été faite.

Désormais un planning est réalisé chaque mois pour prendre en compte les formations proposées par les partenaires. Des postes ont été attribués à chaque conseillère avec une fonction principale. Il a été pris en compte l'expérience de chacune et leur profil à cette fin. Malgré tout il est fait en sorte qu'elles puissent se remplacer en cas de besoin.

Ateliers de la conseillère numérique dans le cadre de la lutte contre l'illectronisme :

454 accompagnements réalisés
 150 usagers accompagnés
 80% accompagnements individuels
 13% ateliers collectifs

Les démarches les plus demandées : les aides sociales, la santé, le travail, la formation...

Des réunions d'équipe sont organisées régulièrement pour davantage de coordination et de cohésion d'équipe. C'est aussi l'occasion de travailler sur la mise en place d'animations.

L'essentiel des accompagnements des usagers concerne le Ministère de l'Intérieur/ ANTS (53%) puis l'Assurance retraite pour 17% pour les partenaires nationaux.

S'agissant des partenaires locaux, l'essentiel des accompagnements concerne la MIPE, La Maison du Département et de la Solidarité, Espace Info NRJ, Défi mobilité.

Carte d'identité, passeports

2111 demandes recueillies
 72% pour des cartes d'identité



Focus sur... les animations 2024

- Journée du numérique avec France Travail le 24 janvier
- Permanences France assureurs pour les sinistrés
- Réunion CARSAT : Relevé de carrière / Age légal / taux plein/taux minoré / Retraite anticipée / Handicap / Incapacité / Amiante/ Inaptitude / Pension de reversion
- Portes ouvertes du 7/10 au 19/10 avec 13 ateliers / Parcours jeune avec le Lycée Bernard Chochoy et la CPAM / 2 interventions sur les marchés (Pihem et Lumbres) / Présentation de Mon espace santé avec GRADES (Groupement Régional d'appui au Développement de la e-santé)



Ouverture de l'épicerie sociale et solidaire Trait d'Union



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays de Lumbres a vu le jour en mars 2022 pour répondre aux besoins des habitants du territoire. Il a pour vocation d'intervenir en complémentarité des centres communaux d'action sociale existants, avec les partenaires. En deux ans d'existence, le CIAS du Pays de Lumbres a déjà mené de nombreux projets en direction des familles, des jeunes parents, des adolescents, des personnes en situation précaires ou éloignées de l'emploi, éloignées des soins... Un projet d'ampleur s'est enfin concrétisé au printemps 2024, avec l'ouverture d'une épicerie sociale et solidaire mixte. Tour d'horizon des actions sociales en Pays de Lumbres.

NOUVEAUTE 2024



En chiffres

103 foyers reçus en entretien
72 foyers inscrits
40 foyers actifs
95 inscrits
80 clients solidaires
10 ateliers en 21 séances et 165 participants

Trait d'Union, c'est le nom de l'épicerie sociale et solidaire qui a ouvert ses portes le 28 mai 2024 à l'arrière du bâtiment de la Communauté de Communes, à Lumbres. Ce nouveau dispositif du CIAS du Pays de Lumbres présente la particularité d'être mixte, pour une cohabitation des publics et un accès à tous. Une action soutenue financièrement par le Département du Pas de Calais, la Caisse d'Allocations Familiales, et l'Agence Nationale des Epiceries Sociales.

Pour qui ? Pour quoi ?

L'étude de faisabilité menée conjointement par le CIAS et l'Association Galilée a débouché sur la création d'une épicerie solidaire mixte qui accueille des clients bénéficiaires et des clients solidaires en mixité, afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à une consommation alimentaire de qualité à moindre coût.

Comment accéder à Trait d'Union ?

Le principe de Trait d'Union est de permettre à des personnes du territoire, qui rencontrent des difficultés passagères ou plus longues, d'avoir accès à des produits alimentaires et d'hygiène de qualité à coût réduit : 20% du prix affiché (la différence est prise en charge par le CIAS) dans la limite d'un panier moyen allant de 40 à 110 euros par foyer selon le barème. Ces clients bénéficiaires ont le choix de leurs produits, et selon un barème, sont orientés par les services sociaux, les mairies, les services de la CCPL... et ont accès selon leurs ressources basées sur leur reste à vivre journalier, calculé en fonction de la composition de la famille et de leurs charges. La signature d'un contrat d'engagement de trois mois renouvelables permet l'accès à l'épicerie solidaire, avec pour objectif en parallèle de participer à des ateliers gratuits, proposés chaque semaine, ouverts à tous qui portent sur le consommer local, le mieux consommer, le Zéro Déchet... Avec parfois des intervenants extérieurs comme L'UFC Que Choisir, une socio-esthéticienne, un cuisinier... L'objectif étant de créer du lien social et de mettre en valeur les savoir-faire de chacun.

Les clients solidaires, eux, ont accès à Trait d'Union pour y acheter les produits locaux sur la base d'un panier plafonné à 50 euros par mois et aux tarifs pleins et entiers. Faire se côtoyer et se rencontrer les deux types de clients a pour vocation de faire échanger et cohabiter les personnes et éviter une certaine stigmatisation. L'objectif est double : il s'agit également, en faisant travailler les producteurs locaux, de les soutenir et de valoriser leurs produits.



Actions sociales en Pays de Lumbres, pour tous les âges de la vie



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à l'échelle du Pays de Lumbres a vu le jour le 1er mars 2022, date à laquelle le conseil communautaire a validé sa création. Le CIAS du Pays de Lumbres est un établissement public administratif. Il couvre l'ensemble des 36 communes qui composent la CCPL, géré par un conseil d'administration présidé de plein droit par le Président de la CCPL, Christian Leroy, et de 12 autres personnes (6 membres élus parmi les conseillers communautaires et 6 membres nommés par le Président). Cette volonté de créer un CIAS fait suite à une analyse des besoins sociaux menée à l'échelle du Pays de Lumbres de fin 2020 à début 2021 par l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer, en lien avec l'ensemble des partenaires, privés ou publics, qui participent à la mise en œuvre d'actions de prévention et de développement social.

A la suite de quoi un plan d'actions a été collectivement construit fin 2021 et validé par les élus lors du conseil communautaire du 2 février 2022.



Accompagnement insertion solidarité et socioprofessionnel

208 personnes ont été suivies en 2024 : 64 sorties dont 21 sorties professionnelles : 7 CDI et 5 CDD ; 1 intérim ; 1 PLIE ; 1 France Travail en accompagnement global ; 1 Formation ; 6 Reprises d'emploi du conjoint ; 5 Aide au retour à l'emploi ; 9 Reprises vie maritale avec activité du conjoint ; 17 Déménagements ; 2 AAH ; 2 Départs à la Retraite conjoints ; 1 Décès ; Allocation veuvage ; 2 Pensions d'invalidité

Action « Vivre c'est oser » jusque juin 2024 : il s'agit d'une action d'insertion sociale et professionnelle dont les principaux objectifs sont de mobiliser la personne, de lui faire reprendre confiance en elle, de favoriser son autonomie et de lui permettre de développer un projet professionnel. Ce programme s'est déroulé en 10 mois d'ateliers, d'animations sophrologie, diététique, socio-esthétique, numérique etc. menés dans le but de rompre l'isolement et de diriger des bénéficiaires du RSA vers un projet de vie. 11 personnes du territoire ont participé à ce programme financé par le Département du Pas-de-Calais, imaginé et encadré par Marielle Telliez, référente RSA de la CCPL.



JEUNES PARENTS

Tous les enfants nés en 2024 sur le territoire de la CCPL ont été invités à venir retirer un tapis d'éveil nomade, fabriqué par 3 couturières du secteur. A l'intérieur se trouvait un livret présentant différents services de la CCPL en lien avec la famille avec des bons offrant par exemple une séance de « bébé dans l'eau » ou encore un livre à retirer en médiathèque. 96 tapis ont été remis lors de 3 distributions.



ADOLESCENTS

47 adolescents (24 filles/23 garçons) de 15 et 16 ans ont pu partir en colonie pour la deuxième année, à la découverte en 2024 de Penvenan dans les Côte d'Armor en Bretagne et pratiquer de nombreuses activités ! Une action financée par : la CCPL, la CAF, certaines mairies et les familles





Nouvelle permanence sociale 2024 à la Maison France services



La Passerelle
Accueil de jour pour les victimes de violences conjugales
Sur rendez-vous ou par mail

Enfance et famille



LAEP (LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS)

35 accueils
29 enfants différents
173 familles différentes



DES ACTIONS PARENTALITÉ

4 après-midis « Familles, sortez le grand jeu »

1 animation « Familles, venez créer votre jeu de société »

486 personnes ont participé



RELAIS PETITE ENFANCE

194 ateliers d'animation rassemblant 49 assistantes maternelles différentes et 232 enfants différents.

Information auprès des professionnels de la petite enfance ou des (futurs) parents : 2536 demandes. Soit 1676 demandes de plus qu'en 2023.





Aides à la rénovation de l'habitat



La CCPL, avec le soutien de l'Etat, a lancé une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour la période allant de 2024 à 2029, après celle menée de 2018 à 2023. Elle permet d'aider les particuliers à financer leurs travaux d'économie d'énergie, de mise en sécurité, d'adaptation à l'autonomie, de salubrité... Cette aide s'adresse aux propriétaires occupants sous conditions de ressources et aux propriétaires bailleurs. L'évaluation de la première programmation, menée par l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer, a démontré la pertinence du renouvellement de ce dispositif tant par son impact favorable sur l'amélioration de l'habitat que sur le soutien aux artisans locaux. Il se poursuit ainsi avec un abondement plus conséquent de la CCPL. L'opérateur retenu pour mener à bien les dossiers est Citémétrie. Depuis février 2024, Citémétrie tient des permanences avec ou sans rendez-vous au sein de la CCPL chaque jeudi de 09h à 11h. Citémétrie accompagne les particuliers dans le montage administratif de leur dossier : de l'étude thermique qui devra faire gagner au moins deux classes énergétiques après travaux, au plan de financement prévisionnel.

Les travaux éligibles dans le cadre de ce dispositif peuvent aller de travaux d'énergie, avec au moins deux postes d'isolation minimum (plancher bas, murs, toiture, menuiseries...) pour ensuite envisager le changement de chauffage, de ventilation (VMC), de production d'eau chaude... (il est impossible de déposer un dossier pour du chauffage au fioul), En parallèle, les travaux dits d'autonomie sont également éligibles dans ce dispositif pour le maintien à domicile des personnes de plus de 70 ans, des personnes à 50% et plus en perte d'autonomie ou des personnes âgées de 60 à 69 ans avec justificatif Iso-Ressources déterminant leur niveau de dépendance. De la douche aux rampes d'accès en passant par des barres de maintien, tout ce qui est lié à l'autonomie est pris en compte, au cas par cas ; les travaux doivent atteindre 1 500€ minimum HT.

EN CHIFFRES

243 c'est le nombre de logements minimum inscrits dans la programmation pour 2024-2029.

La CCPL a ainsi prévu de renforcer le soutien aux projets via les objectifs suivants : 243 logements minimum dont 235 logements occupés par leurs propriétaires occupants (180 dossiers de rénovation énergétique, 50 dossiers autonomie et 5 logements indignes, très dégradés ou dégradés) et 8 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés.

3 165 67 € c'est le montant prévisionnel des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération 2024-2029.

904.500€ ce sont les montants prévisionnels maximums des autorisations d'engagement



L'OPAH (Opération Programmée de l'Habitat) permet de financer des travaux d'économie d'énergie, de sécurité, d'adaptation de salubrité... sous conditions de revenus.

263 083 € d'aides accordées en 2024 par la CCPL



Inondations

Face aux épisodes de crue dramatiques qui se sont succédés jusque début 2024 sur la vallée de l'Aa et de la Hem, la CCPL s'est organisée pour agir et venir en aide aux habitants et aux communes sinistrées.



Gestion des déchets issus des inondations

La CCPL a organisé des collectes spécifiques auprès des habitants sinistrés afin de débarrasser efficacement et rapidement les encombrants et déchets liés aux inondations : 150 tonnes de déchets ont été collectées.

Suivi de la cellule de relogement

La CCPL a suivi et accompagné les sinistrés, via les communes, dans leurs démarches de relogement à travers notamment les comités opérationnels organisés en sous-préfecture chaque semaine avec les différents partenaires. La CCPL a fait remonter à la cellule de relogement 28 situations qui ont toutes été traitées. Les hébergeurs touristiques ont été contactés pour identifier les logements disponibles : 16 ont été identifiés par leurs propriétaires.

Aide aux acteurs économiques et agriculteurs sinistrés

La CCPL a pris des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises sinistrées. Les entreprises ayant subi des dommages matériels engendrant une perte d'exploitation significative ont pu bénéficier d'une subvention comprise entre 1 500€ et 5 000€, selon le nombre de salariés. Une avance remboursable a été proposée aux entreprises qui ont connu une baisse d'activité directement liée aux inondations, même en l'absence de dommages matériels majeurs. Le montant de l'avance variait selon le nombre de salariés, de 3 000€ à 5 000€, remboursable au bout de 3 ans. Cette mesure intervenant en complément des aides de l'Etat ou des aides consulaires, visait à fournir un soutien financier immédiat pour aider les entreprises en reconstituant rapidement leur trésorerie. En outre, les agriculteurs impactés matériellement ont également pu bénéficier d'un soutien de la CCPL via une subvention permettant de prendre en charge tout ou partie du remplacement ou de la réparation de leurs outils de production. La CCPL a versé 20.834€ répartis sur 10 dossiers.

Aide aux sinistrés

La CCPL a décidé en conseil communautaire de janvier 2024 de pouvoir aider les administrés sinistrés du territoire en accordant une subvention de 10 000€ via la Croix Rouge à affecter sur le territoire. En parallèle, le 30 avril 2024, la CCPL s'est associée à la CAPSO pour coorganiser le concert 500 VOIX POUR QUEEN. Tous les fonds récoltés 4 710€ ont été reversés auprès de la Croix Rouge pour les sinistrés des inondations.

Elaboration du PICS

Le plan intercommunal de sauvegarde organise la solidarité entre communes membres d'une même intercommunalité face aux risques, en favorisant l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination en matière de planification ou lors des crises. Il prévoit en particulier : la mobilisation et l'emploi des moyens de la CCPL au profit des communes, la mutualisation des moyens communaux, la continuité et le rétablissement des compétences ou des intérêts communautaires. Dans ce cadre, et face aux inondations qui ont frappé le territoire, le conseil communautaire a approuvé son PICS lors du conseil communautaire du 12 décembre 2024. Lutte contre la vulnérabilité des habitations et entreprises face aux inondations : la CCPL ayant confié les actions de prévention des inondations au SYMVAHEM et au SMAGEAA, elle contribue activement aux moyens humains et financiers à déployer sur les actions de diagnostic de vulnérabilité des habitations et entreprises de son territoire et sur la fourniture des moyens de protection nécessaire (batardeaux notamment).



Développement Durable

Des actions de sensibilisation, de prévention et des ateliers tout public et scolaire

Face aux différents enjeux climatiques et énergétiques, l'implication de tous est nécessaire pour réussir à impulser un changement massif des comportements. Pour ce faire, différents leviers sont nécessaires : la sensibilisation (sur les enjeux), l'information (les outils disponibles pour changer) et la formation. Consciente de ces enjeux, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres anime un programme global de sensibilisation aux enjeux du développement durable et de la transition écologique, tant auprès des scolaires que du grand public.

Ces actions sont menées dans la continuité des démarches engagées dès 2016 dans le cadre du label « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » délivré par le Ministère de la Transition Ecologique à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, et sont inscrites au cœur du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), approuvé en mars 2020.

Parmi les sujets traités lors des animations : la biodiversité avec des animations autour de l'abeille et des ruchers présents à la Maison de services ou sur le territoire ; partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Pas de Calais et le Conservatoire des Espaces Naturels pour des sorties et ateliers ; le tri des déchets, le recyclage et le compostage ; des ateliers zéro déchet avec la création de produits ménagers, de cosmétiques naturels, éponges lavables etc. ; l'alimentation durable avec de la permaculture et mini-potagers, la question des circuit-courts...

—> Animations et sensibilisation au développement durable en milieu scolaire :

Au cours de l'année 2024, les animatrices Développement Durable de la CCPL se sont rendues dans les écoles du territoire afin de sensibiliser les élèves sur le sujet de la biodiversité.

12 animations « Abeilles pollinisateurs »

dans les écoles primaires, collège du territoire, 229 élèves sensibilisés. Par nos partenaires Ligue pour la Protection des Oiseaux Hauts de France (LPO) et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN).

5 animations « Programme des Chants d'oiseaux dans nos écoles »

Découverte de l'Agriculture et la Biodiversité et de l'exploitation de Mr Fasquel pour la classe de CP-CE1 de Wismes avec 9 élèves par atelier.

24 animations LPO

« Oiseaux, rapaces nocturnes, sorties pédagogiques, hirondelles, chauve-souris, insecte, 3 expositions Jardin Nature / Plume de nuit » dans les écoles primaires du territoire, 512 élèves sensibilisés.

5 animations

CEN « La haie champêtre en automne balade sensorielle... » dans les écoles primaires, 106 élèves sensibilisés.

55 animations

Tri des déchets, recyclage / Fresque des déchets / Visite Flamoval : 1735 élèves sensibilisés.

Au total : 101 animations soit 2627 élèves sensibilisés en 2024.



→ Animations à destination des habitants :

Un programme d'animations Développement Durable est proposé aux habitants tout au long de l'année.

35 animations en 2024, 645 personnes sensibilisées

CCPL : 30 animations soit 562 personnes

Ateliers faire soi-même (produits ménagers, cosmétiques), couture : hygiène féminine, création d'éponges lavables, création d'un mini potager, décoration d'halloween et de Noël à base de récup, ...
Ateliers réduction de déchets : rappel consignes de tri, samedis du compostage, fresque des déchets, consommer autrement : cuisine anti-gaspi / Jeudis du développement durable / Journée du Développement durable

Ligue Pour la Protection des Oiseaux Hauts de France : 3 animations soit 49 personnes

Animations : abeilles/pollinisateurs, Les hirondelles de la CCPL, Nuit Internationale de la Chauve-Souris

Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'opale:

Animations : abeilles/pollinisateurs présence lors de la porte ouverte abeilles

Conservatoire des Espaces Naturels : 2 animations soit 34 personnes

Animations : abeilles/pollinisateurs, géologie : interprétation de paysages et biodiversité. Hétérocères (annulé : report à cause de la météo)

Projet PIC NATURE – 1 journée soit 5 personnes

Chantier nature à Audrehem, par les Blongios

Création de mare à Dohem / Chantiers nature : Poudrerie Esquerdes, Journy, Audrehem (reportés en 2025)

Présence de la CCPL au Salon carton plein à la Station, Saint-Omer - 2 jours - 800 personnes

stand d'information sur le tri des déchets fibreux, jeux du tri, mur d'expressions (élèves + accompagnants + visiteurs inauguration + tout public)

→ Aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie :

Parmi les initiatives pour sensibiliser les habitants et les accompagner vers des changements durables de pratiques de mobilité, de consommation, de préservation de la biodiversité, de gestion des déchets, de sobriété et de préservation des ressources comme l'eau potable... la CCPL propose une aide aux habitants à l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie, qui peut aussi être destiné à alimenter les chasses d'eau et/ou lave-linges. L'installation d'une pompe ou d'un surpresseur est également pris en compte. Les aides de la CCPL vont de 60 à 80€ et sont accordées aux propriétaires occupants ou bailleurs, hors résidence secondaire. Un seul dossier par foyer.

La CCPL consacre une enveloppe de 10 000 € par an à ce dispositif.

En 2024, 34 dossiers ont été déposés pour 2 556,99 € versés par la CCPL.





Réduction et optimisation des déchets

En 2024, le budget des déchets de la CCPL représente 3 059 616 euros. Si on ne fait rien, en 2030, il atteindra 3,4 millions d'euros. Un coût insoutenable pour la CCPL et ses habitants. Pour maîtriser absolument ces dépenses, une nouvelle stratégie de prévention des déchets a été élaborée, en prenant en compte les avis des habitants exprimés lors des ateliers de concertation (lire par ailleurs dans ce rapport).

La CCPL a installé en parallèle en 2024 20 points d'apport volontaires accessibles PMR - 10 verre et 10 papier-carton.



→ Le verre :

est collecté uniquement en apport volontaire sur le territoire de la CCPL : 119 colonnes à verre sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. La collecte est effectuée par un prestataire de service, la société MINERIS, et le verre est acheminé directement vers le recycleur final.

Le tonnage collecté en 2024 est de 1189,98 T.

→ Le papier / carton :

depuis le 01/11/2018, le papier et le carton sont également collectés en apport volontaire : 127 colonnes sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. La collecte est effectuée par un prestataire de service, la société MINERIS. Le papier et carton ainsi collecté est acheminé directement chez un repreneur local, à la Cartonnerie Sical depuis janvier 2023 pour une durée de 3 ans.

Le tonnage de papier-carton collecté en 2024 reste stable, il est de 620 tonnes soit 24,9Kg par habitant.



→ Le compostage individuel :

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres propose à ses habitants d'acquérir un composteur d'une capacité de 325 litres sur simple demande et contre une participation financière de 15 euros. Le compostage permet de limiter l'incinération des déchets organiques.

En 2024, 243 foyers se sont portés acquéreur d'un composteur.



→ Collecte des déchets

Afin d'uniformiser les bacs de collecte des déchets de l'ensemble des habitants de la communauté de communes, la CCPL a procédé au printemps 2024 au remplacement des bacs d'ordures ménagères et de tri côté Hem. La plupart des foyers des communes de Audrehem, Bonningues-les-Ardres, Clerques, Journy et Rebergues étaient encore équipés des anciens bacs du SMIRTOM. La société de collecte en charge de ramasser les déchets n'est plus en mesure de prendre ces anciens bacs depuis le 1er septembre 2024. Deux agents de la CCPL ont effectué les livraisons en porte-à-porte des deux nouveaux bacs à utiliser dès leur réception.

→ Les ordures ménagères :

La CCPL a collecté en 2024, 4 568,54 tonnes d'ordures ménagères sur les 36 communes du Pays de Lumbres avec **une baisse constatée depuis trois ans de près de 14%.**





→ Les emballages ménagers :

Concernant les emballages ménagers recyclables collectés en porte à porte, le tonnage 2024 est de 847,74 tonnes, soit 34Kg par habitant.



→ Le refus de tri :

Tout ce qui arrive au centre de tri qui n'est pas exploitable ou valorisable (matériaux souillés, erreur de tri...) passe en refus de tri, qui sont ensuite expédiés au CVE-FLAMOVAL. Cela représente un coût supplémentaire. Le taux de refus de tri en 2024 est en baisse de 6,6%, il est de 198 tonnes soit 16 117,20€.



Plus d'informations à retrouver dans le Rapport Ordures Ménagères 2024 à venir en septembre 2025.

→ Les actions de prévention et de sensibilisation des déchets :

L'ambassadeur Prévention Déchets de la CCPL a procédé à 2245 contrôles de bacs Tri Sélectif en 2024 : 1366 étaient conformes aux règles de Tri, 634 erreurs de Tri ont été constatées et 245 bacs ont été refusés.

En parallèle, au cours de l'année, les ambassadeurs de tri ont procédé aux puçages des bacs de l'ensemble des foyers de la CCPL en vue de la TEOMI, soit 22.000 bacs pucés.





Sports de nature



La CCPL a développé ces dernières années une Station de sports nature très variée, avec une diversité de propositions : randonnées pédestres, équestres, parcours trail, parcours de marches nordiques, courses d'orientation... sur 900Kms de sentiers balisés. Le sport de nature est donc un élément incontournable du territoire.

En 2024, elle a accueilli la 15e édition du Trail Evasion : événement sportif phare annuel de la station de sport Grandeur Nature du Pays de Lumbres. Avec toujours le même objectif et la même cause : Courir AVEC et POUR des Enfants Extraordinaires. L'intégralité des bénéfices est reversée à des associations venant en aide aux jeunes en situation d'handicap. Pour cette édition 2024, les bénéfices étaient reversés pour soutenir le projet Les Délices de Léa pour l'autonomie en proposant en milieu rural des logements inclusifs accessibles aux personnes en situation de handicap et aux séniors, et des emplois adaptés en restauration. 27 503€ ont ainsi été collectés.



Labellisée Terre de Jeux, la CCPL a organisé du 7 au 30 juin 2024, différents défis sportifs au centre aquatique intercommunal L'Aa Piscine et sur la Station de sport Grandeur Nature. À la clé : des places pour assister à des épreuves des JO à Lille et Paris.

En parallèle, la CCPL proposait des défis en plein air pour découvrir ou redécouvrir la Station de sport Grandeur Nature du territoire en partant à la quête d'objets cachés. En randonnée pédestre, en Trail, à VTT, quelques 9 parcours du Pays de Lumbres ont fait l'objet d'un défi à la portée de tous, petits et grands, sportifs et amateurs.





Démolition de l'ex piscine

L'ancienne piscine de la rue Marx-Dormoy à Lumbres a été démolie en mai 2024 pour une question de coût et de sécurité. Le bâtiment, construit en 1972, est en passe de se reconvertir en un espace de nature en cœur de ville. L'équipement, un bâtiment de 730m², est fermé depuis l'ouverture du nouveau centre aquatique intercommunal l'Aa Piscine en 2018. Cela faisait donc cinq ans que l'ancienne piscine, propriété de la CCPL en 2001, année de transfert de la ville de Lumbres vers la communauté de communes, était vide. Sa réhabilitation, un temps envisagé pour d'autres fonctions, a finalement été abandonnée au vu des coûts prévisionnels.

Tel que prévu au Contrat de Relance et de Transition Ecologique et au plan d'action de la convention-cadre Petite Ville de Demain, opération de revitalisation du territoire, la requalification du site de l'ancienne piscine revête une importance majeure pour le territoire. Situé au sud de la commune de Lumbres, à proximité de l'Aa et de la Montagne de Lumbres, le secteur du Marais accueille les principaux équipements sportifs de la commune dont certains présentent une envergure supra-communale. Il est à ce titre l'un des sites privilégiés de la stratégie des Sports de Nature développée par la communauté de communes.

Le bâtiment présentait un état dégradé et préoccupant pour la sécurité et la reconversion du bâtiment n'était pas envisageable. C'est pourquoi la CCPL a entrepris sa déconstruction et, en lien avec les ambitions de la stratégie biodiversité définie au sein de son Plan Climat Air Energie Territorial, la renaturation du site et l'imperméabilisation du sol.

Il s'agit de créer un îlot de nature en cœur de ville et en connexion avec les espaces naturels avoisinants. La mémoire du site sera conservée via l'intégration dans l'aménagement d'éléments issus de la déconstruction de la piscine. Les briques en terre cuite et le grès cérame seront réemployés en revêtements de sol pour les nouvelles allées. Les sautoirs bleus des couloirs de nage seront disposés sur les gradins engazonnés... Ce site a été pensé comme un espace de vie, de biodiversité et de rencontre, support favorable aux animations menées par la CCPL et ses partenaires en matière d'éducation à l'environnement. Un espace "théâtre de verdure" permettra d'accueillir ce type d'actions mais aussi des animations à vocation plus culturelle.

Coût de l'opération : 386 870€ HT.

Ce projet est financé par l'Etat au titre du Fonds vert (opération recyclage foncier et renaturation) à hauteur de 270 809€ et par le Département du Pas de Calais (biodiversité) à hauteur de 38 687 €, soit un financement complet de 80%.



Mobilité :



Consciente des enjeux liés à la ruralité et aux changements climatiques, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres s'engage depuis plusieurs années dans des actions de mobilité.

→ Les stations de mobilité :

L'autopartage semble ainsi être une solution pour des déplacements plus économiques, écologiques et solidaires. Le projet de stations de mobilité en milieu rural porté par la CCPL s'appuie sur la réussite du service d'autopartage électrique existant depuis 2018 à Escœuilles et Seninghem. Inaugurées en mai 2022, les 7 stations de mobilité de la CCPL comprennent 7 voitures électriques en autopartage et 18 vélos à assistance électrique en vélopartage (VAE). Les 7 stations de mobilité sont configurées pour permettre aux personnes souhaitant supprimer un véhicule dans le foyer ou n'ayant pas accès à un véhicule motorisé de se déplacer.



En 2024, pour les 7 stations 1457 réservations (véhicules et vélos) ont été réalisées (à noter la fermeture de la station de Lumbres 4 mois pour les travaux sur la place et celle de Nielles-Lès-Bléquin plus de 7 mois suite aux inondations impactant fortement le nombre de réservations) pour 85 814 km parcourus.

→ Location de vélo de tourisme :

En 2024, 21 réservations moyennes durées de 2 à 3 mois ont été comptabilisées à l'Office de Tourisme.

→ Guide de la Mobilité :

La CCPL a publié et distribué en juin 2024 dans les 11 000 foyers du territoire ainsi que auprès de ses partenaires, son premier Guide mobilité reprenant toutes les solutions de mobilité (aménagements cyclables, stations de mobilité, location vélo, aide à l'achat vélo, bus...) ainsi que des conseils mobilité tous genres.





→ Le Transport Solidaire :

L'association Familles rurales Surques et environs anime et gère Le Transport en partenariat avec la CCPL. Il s'agit d'une aide aux déplacements PAR les habitants du Pays de Lumbres POUR les habitants du Pays de Lumbres. Un service disponible sur et pour les 36 communes du territoire ainsi que la commune de Bainghen qui entre dans le cadre de la politique volontariste en matière de mobilités inclusives et solidaires de la CCPL. Ce service s'adresse à toute personne habitante du Pays de Lumbres qui éprouve ponctuellement ou de manière régulière des difficultés à se déplacer : retraité, bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi, salariés, en incapacité physique de se déplacer ou sans moyen de locomotion disposant de faibles revenus. Le Réseau de conducteurs bénévoles est composé d'habitants du Pays de Lumbres souhaitant consacrer de leur temps à ce service et ayant un véhicule pour transporter les adhérents en demandes.

En 2024, 90 personnes transportées pour 15 bénévoles, qui ont réalisé 2717 trajets. L'association met également en location une voiture AMI qui a été louée 343 jours.



→ Aide à l'achat de vélo

En 2024, 110 dossiers ont été accordés pour 11.431€ versés par la CCPL sur l'enveloppe de 20000€ allouée chaque année.

→ Savoir rouler à vélo :

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres s'est engagée dans le programme Savoir Rouler à Vélo en partenariat avec l'Education Nationale et dans la continuité de ses actions en faveur de la MOBILITE. Une action intégrée dans le volet Mobilité du Plan Climat de la collectivité. Elle vient compléter toutes les actions en faveur du vélo (infrastructures, services, animation). L'objectif visé : que l'ensemble des élèves des écoles de la CCPL soient autonomes dans leurs déplacements à vélo à leur entrée au collège. La CCPL accompagne le changement

de pratiques et sensibilise dès le plus jeune âge ! Afin de développer les mobilités durables et une « culture vélo » sur le territoire, plusieurs actions de sensibilisation sont mises en place par la collectivité. Elles visent à sensibiliser les différents publics aux pratiques de mobilités sobres en énergie auprès des publics scolaires par exemple, avec la mise en place du programme Savoir Rouler à Vélo. L'opération Savoir Rouler à Vélo vise à accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité pour l'ensemble des enfants des écoles primaires, avant l'entrée au collège avec la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie. Adoptée

le 9 janvier 2018 en Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR)

présidé par le Premier ministre. Le dispositif permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour leur future entrée au collège. En 10 heures, le Savoir Rouler à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de devenir autonome à vélo, pratiquer quotidiennement une activité physique, se déplacer de manière écologique et économique.

En 2024 :

Les écoles de Zudausques, Nielles-lès-Bléquin, Lumbres, Colomby et Bayenghem-lès-Seninghem soit 177 élèves formés à la pratique du vélo.



→ Semaine de la mobilité européenne :



La CCPL s'inscrit depuis 2020 comme l'un des principaux rendez-vous mobilité de l'année. Cette année, un rendez-vous mobilité (stand réparation vélo grave vélo, présence du transport solidaire et de Défi mobilité), une balade gourmande pour découvrir en même temps que les nouveaux aménagements cyclables les producteurs du Pays de Lumbres (Seninghem-Escœuilles-Alquines), un atelier mobilité avec les bénéficiaires de l'épicerie solidaire et un rallye mobilité mystère (découverte des itinéraires cyclables en autonomie alliant énigmes, découverte des points d'intérêts locaux et mobilité douces).

En plus de la semaine de la mobilité, des animations pour promouvoir la mobilité durable et inclusive ont eu lieu toute l'année. Avec des balades thématiques (Esquerdes, Wavrans, Nielles, Lumbres), des ateliers « Tout le monde en selle » (Lumbres, Quelmes), des « rendez-vous mobilité » (Seninghem, Alquines et Lumbres) et une participation active à la Journée du développement durable.

→ Programmes européens

la CCPL a été retenue dans 2 projets d'envergure en 2024. Le premier est un projet INTERREG, North Sea nommé **Mobility Makers**, pour passer à l'étape suivante en terme de mobilité durable avec l'expérience de nos partenaires européens dans la région de la mer du Nord et concevoir des solutions innovantes de mobilité alternative en tenant compte des comportements des utilisateurs, améliorer les services de mobilité, à identifier de nouveaux équipements et à trouver des solutions qui peuvent avoir un impact sur le changement de comportement de nos habitants.

Le second est un programme découlant des Certificats d'économie d'énergie **Tims**, pour une mobilité durable et inclusive. Dans le prolongement de nos politiques de mobilité, l'ambition du projet TIMS est de faire en sorte que les objectifs de « mobilité durable » et de « mobilité inclusive » ne soient pas contradictoires mais bien au contraire imbriquées. Financement d'action d'accompagnement des habitants et amélioration de l'offre de de mobilités plus durables et inclusives. Et financement partiel de formations et d'un nouveau poste d'animatrice mobilité durable et inclusive (sept 2024).



Un programme national à impacts sociaux • économiques environnementaux

- 🧠 Réaliser des économies d'énergie
- 📉 Diminuer la précarité-mobilité
- 👤 Favoriser l'accès aux droits fondamentaux
- 🚲 Améliorer la qualité de l'air

www.mobilite-durable-inclusive.fr





Urbanisme et droits des sols :

Depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) le 30 septembre 2019, le service Application du Droit des Sols mutualisé de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a pour mission l'instruction des autorisations d'urbanisme pour l'ensemble des communes du territoire.

1 780 dossiers ont été déposés en 2024 dont :

- 5 Demandes d'enseigne / pré-enseigne
- 602 Certificats d'Urbanisme informatifs
- 135 Certificats d'Urbanisme opérationnels
- 330 Demandes d'Intention d'Aliéner
- 535 Déclarations Préalables
- 1 Permis d'Aménager
- 166 Permis de Construire
- 6 Permis de Démolir



Construire et faire des travaux en Pays de Lumbres



Autorisations d'urbanisme



Plan local d'urbanisme intercommunal



Cahier de recommandations architecturales et paysagères



Tuto urbanisme : comment déposer son dossier en ligne ?

Des questions, des projets ? Particuliers et entreprises peuvent trouver leurs réponses en ligne sur notre site cc-paysdelumbres.fr



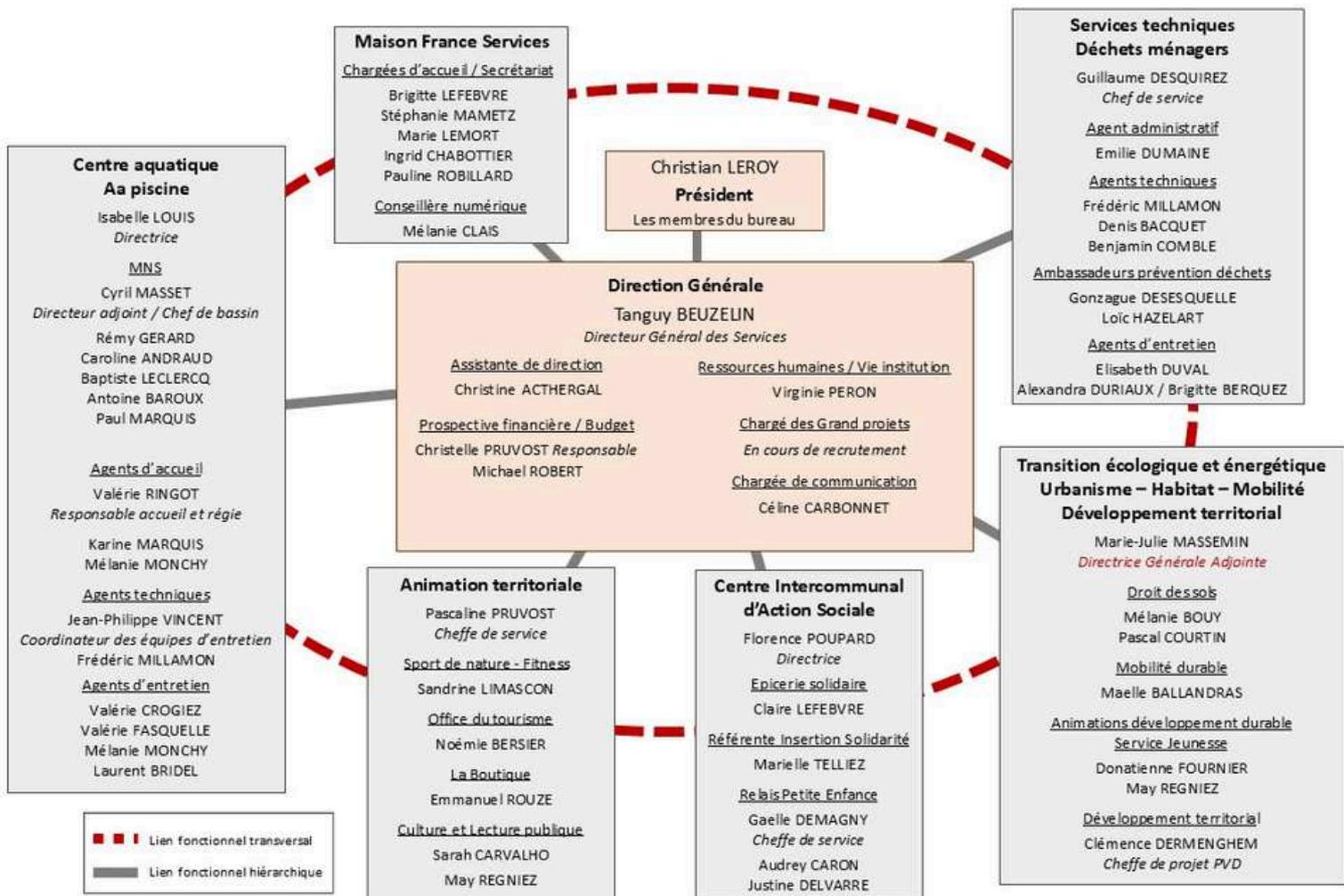
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

Les moyens pour agir



LES MOYENS POUR AGIR

Des femmes et des hommes aux services des habitants :



LES MOYENS POUR AGIR

Services Ressources :

→ Communication

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres dispose de divers outils et canaux de communication afin de diffuser l'information communautaire à ses habitants et élus : les réseaux sociaux, les publications papier tout au long de l'année et une récurrence de deux fois par an pour son Magazine intercommunautaire. La CCPL a également recours en parallèle à des insertions dans les médias : presse papier et radio.

Les Réseaux sociaux

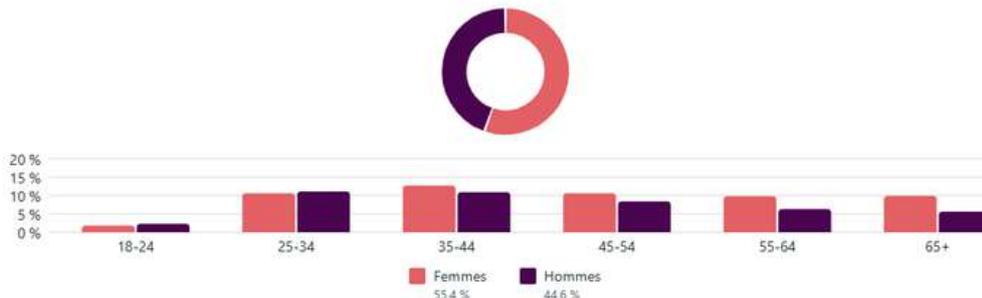
Facebook

220 posts publiés en 2024

Audience - suivi - taux de couverture de +72%

De 900 followers en 2021 à 6100 en 2024 soit 5200 abonnés en plus

Âge et genre



LinkedIn

1076 abonnés depuis 2022

Instagram

523 abonnés depuis 2021

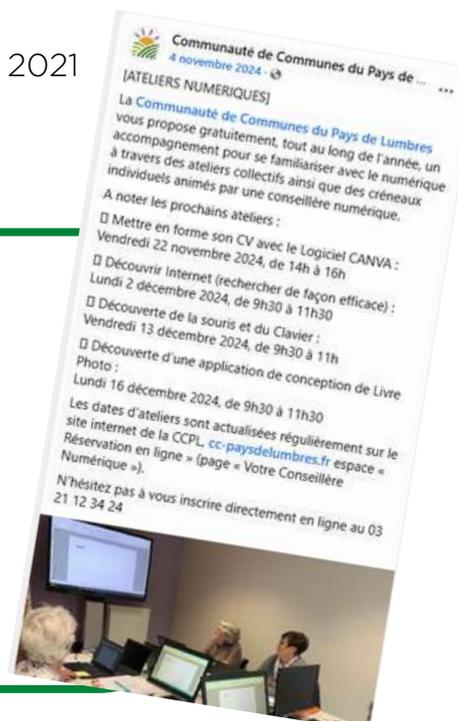
Le site internet

cc-paysdelumbres.fr

18. 266 visiteurs en un an

Les pages les plus consultées :

1 - Les déchets 2 - Accueil 3 - France Services



LES MOYENS POUR AGIR

Publication papier :

12 publications en 2024, toutes consultables sur notre site internet, via notre kiosque communautaire, trié par rubrique

Parmi les parutions 2024 :

Déchets : Mode d'emploi TEOMI

Nouveau : Guide de la Mobilité



3 cartes culturelles : distribuées dans les 11.000 boîtes aux lettres

Mag Pays de Lumbres : 2 parutions par an dans les 11.000 boîtes aux lettres - Nouveau : envoyé en courrier aux partenaires, collectivités voisines...

Catalogue de Noël : distribué dans les 11.000 boîtes aux lettres

Presse : 15 pts presse organisés en 2024 / 52 retours presse



LES MOYENS POUR AGIR

→ Ressources Humaines

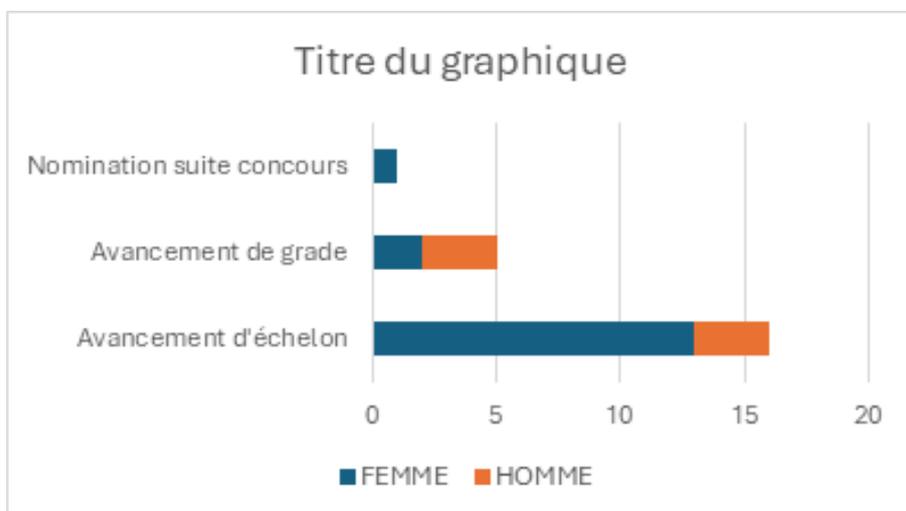
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE, FILIERE, TEMPS DE TRAVAIL, ARRETES ET CONTRATS :

La CCPL comptait parmi ses effectifs en 2024 3 Catégorie A (2 femmes et 1 homme), 18 Catégorie B (12 femmes et 6 hommes), 30 Catégorie C (20 femmes et 10 hommes) et 1 PEC (1 femme). La CCPL comptait donc en 2024 60 agents. Sur les effectifs que comptait la CCPL en 2023, 50 agents étaient à temps complet et 10 à temps non complet. La CCPL comptait en 2024 8 temps partiel sur autorisation. Le télétravail est pratiqué au sein de la CCPL par 3 hommes et 17 femmes. Le télétravail contribue à un meilleur équilibre de vie via la réduction du temps consacré aux déplacements, augmentant de fait le temps de présence dans la sphère familiale. Le service Ressources Humaines a procédé à 112 arrêtés en 2024, réalisé 33 contrats de travail et 16 avenants.

EFFECTIFS PAR AGE :



CARRIERE, FORMATION :



Conformément au plan de formation, 90 jours de formation ont été réalisés par les agents. Il s'agit de formations organisées par le CNFPT essentiellement. 30 stagiaires étaient des femmes et 17 des hommes.

LES MOYENS POUR AGIR

OUTILS :

En 2024, le service des ressources humaines a mis en place la signature électronique pour les agents également. Désormais, les arrêtés, les contrats de travail et leurs avenants, les états de frais sont signés ainsi dans Fast parapheur.

Pour réduire notre empreinte carbone, le choix a été également fait d'envoyer les fiches de paie par voie dématérialiser avec Maileva. Les agents qui ont accepté dispose d'un coffre-fort dans lequel sont envoyées celles-ci. Ce dernier permet un accès facile et rapide à leurs fiches de paie à tout moment et n'importe où et réduit le risque de perte, de vol ou de destruction.

PREVENTION ET SECURITE :

Le plan d'actions issu du document unique mis à jour en 2023 se poursuit en 2024.

DIALOGUE SOCIAL :

L'effectif de la CCPL ayant dépassé les 50 agents, elle doit disposer de son propre Comité social territorial. Cette instance est composée de représentants de l'établissement et de représentants du personnel.

Le Comité social territorial est consulté pour toute question relative à l'organisation du travail et des services et notamment :

- Durée du travail (aménagement temps de travail, compte épargne temps, ...)
- Organisation des services
- Plan de formation
- Grandes orientations relatives au régime indemnitaire,
- Ratios d'avancement de grade,
- Règlement intérieur...

Des élections internes ont donc été organisées fin 2024. Il sera installé début 2025.

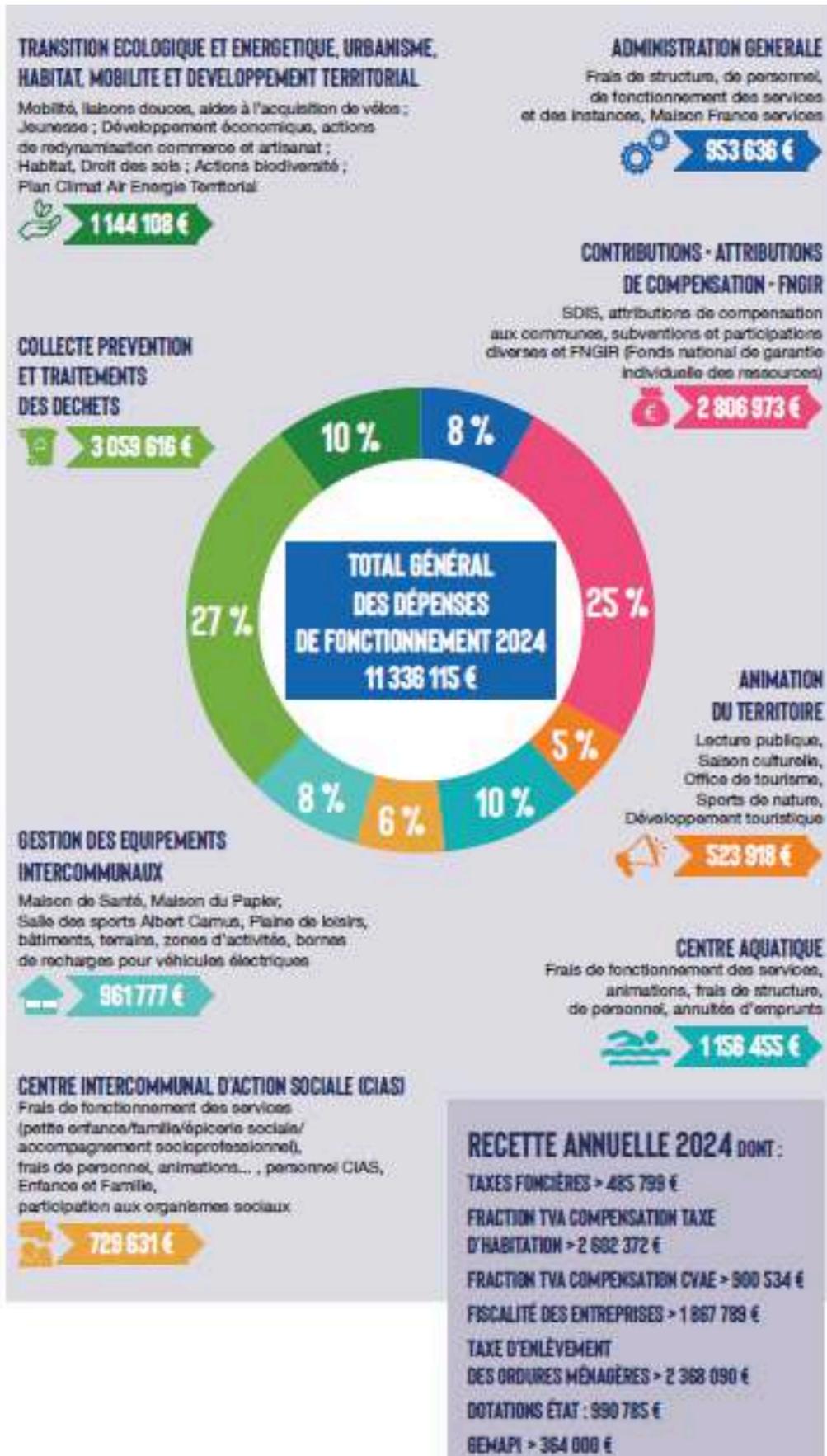
LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)

L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Celles de la CCPL sont rédigées.



LES MOYENS POUR AGIR

Budget 2024 :



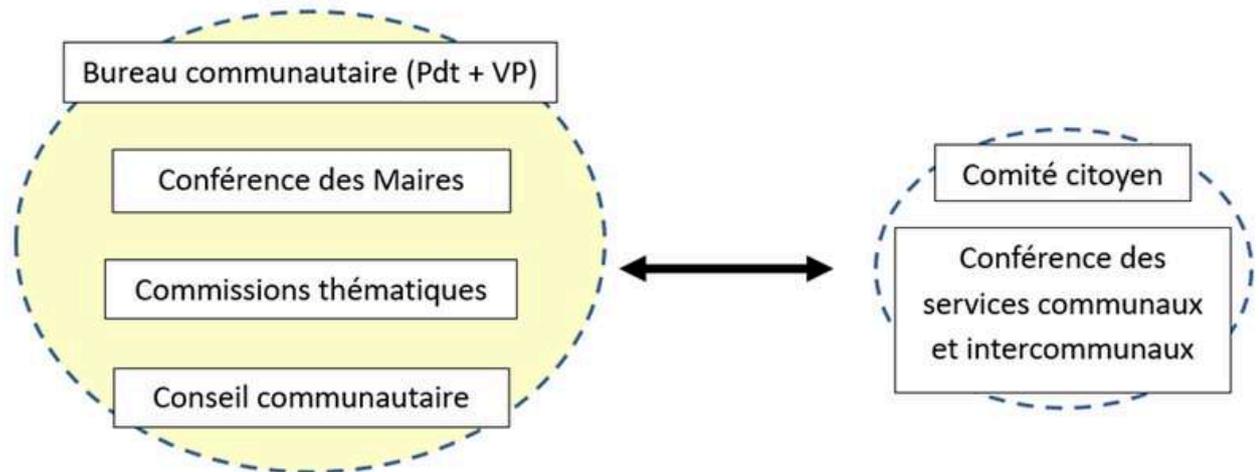
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

UNE COOPERATION SEREINE ENTRE LES COMMUNES ET L'INTERCOMUNALITE



UNE COOPERATION SEREINE

Le Pacte de gouvernance territoriale du Pays de Lumbres :



Une commission Transition écologique et territoriale / Urbanisme et Habitat / Emploi et Développement économique
 Une commission Tourisme, Sport et Culture / Affaires scolaires et sociales / Santé et solidarités / Jeunesse et Famille
 Une commission Finances et Prospective financière / Communication et exercice du service public

Le Président



ESCŒUILLES

12 Vice-Président(es) animent les commissions pour définir et mettre en œuvre

Joëlle DELRUE



LUMBRES

1^{ère} Vice-Présidente chargée de la Culture et de la Lecture Publique.

Gérard WYCKAERT



WISQUES

2^{ème} Vice-Président chargé du Développement Economique (emploi, artisanat et commerce).

Christian TELLIER



SENINGHEM

3^{ème} Vice-Président chargé des Mobilités, du Sport et du Tourisme.

Jean-Michel CROQUELOIS



HAUT-LOQUIN

4^{ème} Vice-Président chargé du Centre Aquatique et de la gestion du Patrimoine bâti.

Oliver DUFOUR



LEDINGHEM

5^{ème} Vice-Président chargé des Circuits Courts, des Marchés Locaux et de l'Agriculture.

Didier BEE



ZUDAUSQUES

6^{ème} Vice-Président chargé des Finances et des Ressources Humaines.

les projets communautaires.

Isabelle POURCHEL



AFFRINGUES

7^{ème} Vice-Présidente chargée des Solidarités et de la Santé.

Gérard-Alexandre FRANQUE



BONNINGUES-LES-ARDRES

8^{ème} Vice-Président chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat.

André CORDIER



QUELMES

9^{ème} Vice-Président chargé de l'Optimisation de la Gestion des Déchets.

Julien DELANNOY



WAVRANS / L'AA

10^{ème} Vice-Président chargé de la Communication, du Numérique et de la Citoyenneté.

Marie-Laurence BERQUEZ



LUMBRES

11^{ème} Vice-Présidente chargée de la Transition Écologique, de la Jeunesse et de la Famille.

Jacques DELATTRE



ELNES

12^{ème} Vice-Président chargé de la Lutte contre les inondations et de la GEMAPI.

UNE COOPERATION SEREINE



Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et dans le prolongement de la tradition d'écoute et de respect qui caractérise le Pays de Lumbres dans la relation entre les communes et l'intercommunalité, un pacte de gouvernance territoriale a été mis en place.

L'enjeu ?

Faire en sorte que les communes bénéficient d'une lisibilité maximale sur la conduite de la politique communautaire et qu'elles bénéficient d'une lisibilité maximale sur la conduite de la politique communautaire et qu'elles bénéficient d'une capacité à participer pleinement et activement aux processus de décisions. Le citoyen est quant à lui également associé à la mise en œuvre des stratégies locales.

→ Des communes mieux impliquées

Les communes sont associées au sein des instances de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres sous plusieurs formes :

1. La conférence des maires

Elle reprend les Maires des 36 communes du Pays de Lumbres.

Se réunit tous les 3 mois

Aborde l'ensemble des sujets majeurs qui concernent la relation entre les communes et l'intercommunalité (projet de mutualisation de services ou de prise de compétence, évolutions réglementaires majeures, questions budgétaires, financement des services partagés...).

2. Les élus communaux participent aux commissions thématiques de la CCPL

Au-delà des seuls Conseillers communautaires représentant la commune, et en complément des Maires, chaque commune a aussi désigné au sein de son conseil municipal des représentants pour siéger dans chaque commission de la Communauté de Communes :

Une commission transition écologique et territoriale abordant aussi les thématiques urbanisme et habitat, emploi et développement économique.

Une commission Animation territoriale reprenant les sujets d'ordre touristiques, sportifs, culturels, scolaires, sociaux, santé, solidarités, jeunesse et famille.

3. Une conférence des services communaux et intercommunaux

Regroupe les services de la CCPL et les secrétaires de Mairies des 36 communes.

Se réunit tous les trimestres.

Vise à rapprocher les services entre eux dans une démarche de soutien mutuel, d'échange d'informations, de formation mutualisée, voire de mise en commun d'expériences sur l'ensemble des sujets qui peuvent concerner la mise en œuvre du service public.

4. Une meilleure association des habitants aux décisions

Dans la droite ligne de la concertation menée avec les habitants sur le PLUI ou le Plan Climat, le comité citoyen est maintenu et élargi à l'ensemble des habitants désireux de contribuer au développement de la Communauté de Communes, de participer à la décision et à la mise en œuvre des actions, et à leur évaluation permanente. Sa structuration est en cours de réflexion.

Une commission finances, communication et exercice du service public.

Les travaux des commissions :
un rouage essentiel de la prise de décision communautaire,
la garantie d'une meilleure compréhension,
la garantie d'une plus grande proximité,
la garantie d'une meilleure contribution des communes sur chaque sujet débattu par l'intercommunalité.

→ Un objectif commun : la recherche de l'intérêt général

La vision collective de l'intercommunalité ne peut être issue de l'addition des seules visions communales, il convient de véritablement construire collectivement et de façon partagée l'intérêt général sur lequel se fonde le développement de l'intercommunalité.

Une répartition claire des compétences entre les communes et l'intercommunalité

La limite entre les compétences gérées par les communes et par l'intercommunalité est claire.

Soit ces compétences sont définies par la loi (au gré des évolutions réglementaires), soit elles sont le fruit d'un choix des communes de transférer telle ou telle compétence à l'intercommunalité pour une meilleure prise en charge du sujet de façon partagée, cohérente et mutualisée avec l'objectif d'apporter un meilleur service aux habitants.

Le Conseil communautaire peut également solliciter les communes pour un transfert de compétence sur un sujet débattu librement au sein de ses instances, les conseils municipaux sont légitimement consultés.

EN 2024

5 conférences des maires -
72% de présence

6 conseils communautaires -
75% de présence
133 délibérations

9 commissions en visioconférence

3 commissions Finances - prospective -
communication - exercice du Service Public

2 commissions Tourisme - sport - culture -
actions sociales - petite enfance

4 commissions Transition écologique -
urbanisme - habitat - emploi - développement
économique

5 Bureaux - 82% de présence

6 décisions de Bureau

La CCPL n'a donc pas pour objet de se substituer aux communes, mais bien de travailler en partenariat avec elles pour régler un problème commun, mutualiser les moyens humains et financiers sur un sujet, améliorer de façon durable les services apportés au citoyen, le tout en parfaite transparence et avec l'acceptation préalable des communes.



UNE COOPERATION SEREINE

Les compétences de la CCPL :

Fédérer des communes au sein d'un espace de solidarité, mutualiser leurs moyens afin d'élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire commun et cohérent au service de son développement... voilà les raisons d'être d'une Communauté de Communes comme la CCPL. L'intercommunalité désigne ainsi une forme de coopération entre les communes. Cette coopération est mise en œuvre au sein d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La Communauté de Communes exerce des compétences transférées par les communes ou des compétences de droit transmises par la loi.



Comment la CCPL intervient dans le quotidien de ses habitants ?

Quel est son rôle ?

- Aménagement du territoire
- Elaboration - suivi et gestion du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- Soutien aux 36 communes dans leurs projets d'aménagement - instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
- Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer (AUD)
- Tourisme et sport de nature
- Gestion de l'Office de Tourisme du Pays de Lumbres
- Création, gestion et maintenance de la station de sports Grandeur nature et balisage des parcours de trail, marche nordique, équestres, pédestres, VTT, course d'orientation...
- Animations touristiques et de sport de nature encadrées par des professionnels
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire tels que la salle de sports Albert-Camus, le centre aquatique. L'Aa Piscine, le terrain synthétique situés à Lumbres,
- Gestion du sentier tout public entre Elnes et Wavrans-sur-l'Aa
- Adhésion à l'Office de Tourisme et des Congrès du Pays de Saint-Omer
- Emploi, insertion
- Actions en faveur de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA

UNE COOPERATION SEREINE

- Adhésions à la Mission Locale de l'Arrondissement de Saint-Omer et au PLIE (Plan Local d'insertion pour l'Emploi)
- Enfance, famille et jeunesse
- Relais Petite enfance, Relais d'assistantes maternelles, Service parentalité : lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)
- Ateliers, animations, sensibilisation à destination des parents-employeurs, enfants et professionnels de la petite enfance
- Point info jeunesse : information de la jeunesse, logement des jeunes, animations de soutien et de sensibilisation
- Logement, cadre de vie
- Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Conseil aux habitants par l'Espace Info Energie
- Aide à la rénovation de l'habitat sans conditions de ressources (aide PCAET)
- Transition énergétique et écologique
- Elaboration et mise en œuvre du PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial avec notamment :
- Mise en œuvre d'une stratégie mobilité
- Actions en faveur de la biodiversité
- Encourager le développement des circuits-courts
- Sensibilisation à la réduction de déchets : Défi Zéro déchet auprès des habitants et des cantines scolaires du territoire, interventions dans les collèges et les lycées du territoire
- Éducation à l'environnement dans les écoles
- Déchets : Gestion de la collecte des ordures ménagères
- Mise en œuvre du tri des déchets
- Adhésion au Syndicat Mixte Lys Audomarois (gestion du centre de tri et déchetterie)
- Gestion de la stratégie d'optimisation des déchets
- Culture, lecture publique
- Mise en place d'une saison culturelle gratuite et accessible à tous
- Mise en réseau des médiathèques du territoire à travers le Réseau PLUME ; coordination et animation de ce réseau
- Soutien à l'enseignement musical • Soutien aux acteurs culturels
- Gestion de la Maison du Papier à Esquerdes
- Élaboration et mise en œuvre de la stratégie sur les mobilités durables
- Création du schéma de liaisons douces
- Mise en œuvre de Stations de Mobilité (autopartage, vélopartage...)
- Soutien au Transport Solidaire
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Opérations de sensibilisation auprès des habitants : Challenge de la Mobilité, Opération savoir rouler à vélo dans les écoles
- Mise à disposition de vélos à assistance électrique
- Aide à l'achat de vélos et vélos PMR
- Santé
- Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Lumbres
- Actions de prévention de promotion de santé
- Actions sociales
- Actions améliorant l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé
- Services à la personne
- Maison des Services labellisée France services : dématérialisation des démarches usagers, accompagnement de démarches administratives
- Gestion patrimoniale et technique des bâtiments communautaires (Salle de sport Camus, Centre aquatique L'Aa Piscine, Maison du Papier, Maison de Santé Pluridisciplinaire)
- Financement pour le compte des communes du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- Développement économique
- Aide à la création, reprise, développement d'activité, appui à l'installation d'entreprises
- Aménagement, entretien et gestion de parcs d'activités : la zone d'activités de Wavrans-sur-l'Aa, la zone d'activités de Cléty, la zone des Sars à Lumbres, la Porte du Littoral à Leulinghem.
- Stratégie de soutien et d'accompagnement au commerce de proximité, à l'artisanat et l'agriculture
- Adhésion à l'agence de développement et de promotion économique SOFIE
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

UNE COOPERATION SEREINE

Coopération :

→ Les actions de la CCPL dans les communes

Depuis sa création, la CCPL supporte le financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours en lieu et place des communes adhérentes. Cette participation est couverte par la fiscalité et représente une somme importante dans le budget communautaire. Elle s'élève pour 2024 à 747 294, soit 30,44€ par habitant.

En parallèle, la CCPL supporte également financièrement pour les 36 communes de son territoire l'adhésion au Parc Naturel Régional à hauteur de 55 417€ en 2024.

→ Fonds de concours aux communes

Fonds de concours rénovation énergétique du patrimoine communal :

aide communautaire aux communes souhaitant réhabiliter des équipements existants, notamment d'un point de vue énergétique.

Ces projets en général accompagnés par le Conseiller en Energie Partagé répondent aux objectifs du Plan Climat. Un fonds dédié aux projets de réhabilitation énergétique des bâtiments communaux a donc été créé.

- Opération d'ensemble (bouquet de travaux et non rénovations partielles) afin de soutenir des projets

-Projet accompagné par le CEP (en amont et pendant les travaux)

-Projets atteignant le niveau BBC rénovation

Il est proposé que ce fonds de concours puisse venir abonder les projets à hauteur de 30 % du montant HT des travaux dans la limite de 30 000 € par dossier.

Une bonification, de 10% maximum, pourra être accordée aux projets exemplaires : atteinte de performances énergétiques renforcées (bâtiment passif, label EnerPHit)

Utilisation de matériaux biosourcés (80% de l'isolation) ou d'ENR

En 2024

4 dossiers ont été déposés et 10 000€ ont été versés par la CCPL pour la rénovation d'une salle multifonctions ; 10 000€ pour la réalisation d'un city stade ; 4861.90€ pour de la restauration de petit patrimoine.

